



# Drain Out Bathroom Drain Opener

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) & OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 (HazCom 2012)  
Date d'émission: 2024-08-30 Date de révision: 2024-08-30 Version: 04.0

### SECTION 1: Identification

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : Drain Out Bathroom Drain Opener

#### 1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Drain openers

#### 1.3. Fournisseur

Iron Out dba Summit Brands  
6714 Pointe Inverness Way, Suite 200  
Fort Wayne, IN 46804-7935  
US

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (GHS CA/US)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2A  
Non classé

Provoque une sévère irritation des yeux

#### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

##### Étiquetage GHS CA/US

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) :

Attention

Mentions de danger (GHS CA) :

Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence (GHS CA) :

Laver soigneusement après la manipulation.  
Porter un équipement de protection des yeux et du visage.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.  
Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).  
Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Drain Out Bathroom Drain Opener

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) & OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 (HazCom 2012)  
Date d'émission: 2024-08-30 Date de révision: 2024-08-30 Version: 04.0

### SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%
Hydrogen peroxide	n° CAS: 7722-84-1	5 - 10
Acide citrique	n° CAS: 77-92-9	1 - 5
Propylene Glycol	n° CAS: 57-55-6	1 - 5
D-glucopyranose oligomère, C10-16-alkyl glycosides	n° CAS: 1643-20-5	0,1 – 1
N,N-dimethyl-1-tetradecanamine, N-oxide	n° CAS: 3332-27-2	0,1 – 1

Remarques : Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.  
CANADA GHS: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au HPR modifié d'avril 2018.  
GHS États-Unis: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.

### SECTION 4: Premiers soins

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaise consulter un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si l'irritation persiste. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, demander à la personne de se pencher en avant. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Premiers soins général : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Le personnel médical devrait être informé de la/des substance(s) concernée(s) afin de prendre des mesures de protection individuelle. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Conserver hors de la portée des enfants.

#### 4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation : Toute inhalation prolongée peut être nocive.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Un contact prolongé ou répété peut assécher et irriter la peau.

Symptômes/effets après contact oculaire : Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble.

Symptômes/effets après ingestion : Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

#### 4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. Traitement symptomatique.

# Drain Out Bathroom Drain Opener

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) & OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 (HazCom 2012)  
Date d'émission: 2024-08-30 Date de révision: 2024-08-30 Version: 04.0

### SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

#### 5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : En fonction des matières environnantes.

#### 5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau puissant qui pourrait étendre l'incendie.

#### 5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'incendie : Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie. En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées.

Danger d'explosion : Aucun danger d'explosion direct.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

#### 5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Sortez les conteneurs de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque personnel.

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Tenir à l'écart le personnel non requis. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. En présence d'une quantité importante de produit déversé : Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

#### 6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention : Arrêtez les fuites si cela vous est possible sans prendre de risque personnel. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.

Procédés de nettoyage : Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Réduire à un minimum la production de poussières.

Autres informations : Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.

#### 6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

### SECTION 7: Manutention et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Évitez de respirer dust/fume/gas/mist/vapours/spray. Ne pas goûter ni avaler. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

# Drain Out Bathroom Drain Opener

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) & OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 (HazCom 2012)  
Date d'émission: 2024-08-30 Date de révision: 2024-08-30 Version: 04.0

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Tenir hors de portée des enfants. Conserver fermé dans un endroit sec, frais et très bien ventilé.  
Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Hydrogen peroxide (7722-84-1)	
<b>Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
LEMT TWA	1,4 mg/m <sup>3</sup> 1 ppm
Notations et remarques	Occupational exposure limit is based on irritation effects and its adjustment to compensate for unusual work schedules is not required.
Référence réglementaire	Alberta Regulation 191/2021
<b>Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
VEMP	1 ppm
Notations et remarques	C3
Référence réglementaire	S-2.1, r. 13 - Regulation respecting occupational health and safety
<b>Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
LEMT TWA	1 ppm
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)
<b>Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
LEMT TWA	1 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye, URT, & skin irr. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
Référence réglementaire	ACGIH 2024
<b>Canada (Nouveau-Brunswick) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
LEMT TWA	1 ppm
Notations et remarques	Eye, URT, & skin irr
<b>Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
LEMT TWA	1 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye, URT, & skin irr. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
Référence réglementaire	ACGIH 2024
<b>Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
LEMT TWA	1 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye, URT, & skin irr. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
Référence réglementaire	ACGIH 2024

# Drain Out Bathroom Drain Opener

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) & OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 (HazCom 2012)  
Date d'émission: 2024-08-30 Date de révision: 2024-08-30 Version: 04.0

<b>Hydrogen peroxide (7722-84-1)</b>	
<b>Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
LEMT TWA	1 ppm
LEMT STEL	2 ppm
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Regulations, Nu Reg 003-2016 (Amendment R-044-2021)
<b>Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
LEMT TWA	1 ppm
LEMT STEL	2 ppm
Référence réglementaire	Occupation Health and Safety Regulations R-039-2015 (R-013-2020)
<b>Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
LEMT LMPT	1 ppm
Référence réglementaire	Ontario Occupational Exposure Limits under Regulation 833
<b>Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
LEMT TWA	1 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye, URT, & skin irr. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
Référence réglementaire	ACGIH 2024
<b>Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
LEMT TWA	1 ppm
LEMT STEL	2 ppm
Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 2020. Chapter S-15.1 Reg 10
<b>Canada (Yukon) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
LEMT TWA	1,5 mg/m <sup>3</sup>
	1 ppm
LEMT STEL	2,8 mg/m <sup>3</sup>
	2 ppm
<b>USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
ACGIH OEL TWA	1 ppm
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Eye, URT, & skin irr. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
ACGIH catégorie chimique	Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans
Référence réglementaire	ACGIH 2024
<b>USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
OSHA PEL TWA	1,4 mg/m <sup>3</sup>
	1 ppm
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1
<b>USA - IDLH - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
IDLH	75 ppm

# Drain Out Bathroom Drain Opener

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) & OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 (HazCom 2012)  
Date d'émission: 2024-08-30 Date de révision: 2024-08-30 Version: 04.0

<b>Hydrogen peroxide (7722-84-1)</b>	
<b>USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
NIOSH REL TWA	1,4 mg/m <sup>3</sup>
	1 ppm
<b>Propylene Glycol (57-55-6)</b>	
<b>Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
LEMT LMPT	10 mg/m <sup>3</sup> (for assessing the visibility in a work environment where 1,2-Propylene glycol aerosol is present-aerosol only)
	155 mg/m <sup>3</sup> (aerosol and vapor)
	50 ppm (aerosol and vapor)
Référence réglementaire	Ontario Occupational Exposure Limits under Regulation 833
<b>USA - AIHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
WEEL TWA	10 mg/m <sup>3</sup>

### 8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés	: Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

### 8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

<b>Protection des mains:</b>
Gants de protection obligatoires. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.
<b>Protection oculaire:</b>
Lunettes de protection obligatoire. Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).
<b>Protection de la peau et du corps:</b>
Porter un vêtement de protection approprié. Conformément aux directives de votre employeur.
<b>Protection des voies respiratoires:</b>
Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH. Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Limpide.
Couleur	: Bleu(e)

# Drain Out Bathroom Drain Opener

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) & OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 (HazCom 2012)  
Date d'émission: 2024-08-30 Date de révision: 2024-08-30 Version: 04.0

Odeur	: Citrus
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 3 – 3,5
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 8,68 lb/gal
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Non explosif.
Propriétés comburantes	: Non oxydant.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Éviter la chaleur et le soleil direct. Ne pas mélanger avec d'autres substances chimiques.
Matières incompatibles	: Agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	: Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

## SECTION 11: Données toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aigüe (inhalation)	: Non classé

Hydrogen peroxide (7722-84-1)	
DL50 orale rat	1518 mg/kg (Source: NLM_CIP)
DL50 cutanée lapin	9200 mg/kg (Source: EU_RAR)
CL50 Inhalation - Rat	2000 mg/m <sup>3</sup> (Exposure time: 4 h Source: EU_RAR)
ATE CA (oral)	1518 mg/kg de poids corporel
ATE CA (Cutané)	9200 mg/kg de poids corporel
ATE CA (vapeurs)	2 mg/l/4h
ATE CA (poussières,brouillard)	2 mg/l/4h

# Drain Out Bathroom Drain Opener

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) & OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 (HazCom 2012)  
Date d'émission: 2024-08-30 Date de révision: 2024-08-30 Version: 04.0

<b>Propylene Glycol (57-55-6)</b>	
DL50 orale rat	20 g/kg (Source: NLM_CIP)
DL50 cutanée lapin	20800 mg/kg (Source: NLM_CIP)
CL50 Inhalation - Rat	> 44,9 mg/l (4 h, Rat, Male / female, Experimental value, Inhalation (aerosol), 7 day(s))

<b>N,N-dimethyl-1-tetradecanamine, N-oxide (3332-27-2)</b>	
ATE CA (oral)	500 mg/kg de poids corporel

<b>Acide citrique (77-92-9)</b>	
DL50 orale rat	3 g/kg (Source: NLM_CIP)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg (Source: EU_CLH)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé.  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.  
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé  
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé  
Cancérogénicité : Non classé

<b>Hydrogen peroxide (7722-84-1)</b>	
Groupe IARC	3 - Inclassable

Toxicité pour la reproduction : Non classé  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé

<b>Hydrogen peroxide (7722-84-1)</b>	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.

<b>Acide citrique (77-92-9)</b>	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé

<b>Propylene Glycol (57-55-6)</b>	
NOAEL (subchronique, oral, animal/mâle, 90 jours)	443 mg/kg de poids corporel Animal: cat, Animal sex: male

Danger par aspiration : Non classé  
Voies d'exposition possibles : Contact avec la peau et les yeux. Ingestion. Inhalation.  
Symptômes/effets après inhalation : Toute inhalation prolongée peut être nocive.  
Symptômes/effets après contact avec la peau : Un contact prolongé ou répété peut assécher et irriter la peau.  
Symptômes/effets après contact oculaire : Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble.  
Symptômes/effets après ingestion : Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

# Drain Out Bathroom Drain Opener

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) & OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 (HazCom 2012)  
Date d'émission: 2024-08-30 Date de révision: 2024-08-30 Version: 04.0

### SECTION 12: Données écologiques

#### 12.1. Toxicité

Écologie - général : Voir ci-dessous pour les détails spécifiques.  
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé.  
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Non classé.

Hydrogen peroxide (7722-84-1)	
CL50 - Poissons [1]	16,4 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas Source: IUCLID)
CL50 - Poissons [2]	18 – 56 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Lepomis macrochirus [static] Source: EPA)
CE50 - Crustacés [1]	18 – 32 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Static])

Propylene Glycol (57-55-6)	
CL50 - Poissons [1]	51600 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [static] Source: IUCLID)
CL50 - Poissons [2]	41 – 47 ml/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [static] Source: EPA)
CE50 - Crustacés [1]	> 1000 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Static])
Algues ErC50	24200 mg/l (OECD 201: Alga, Growth Inhibition Test, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Static system, Fresh water, Experimental value, GLP)
CE50 72h - Algues [1]	24200 mg/l Test organisms (species): Raphidocelis subcapitata (previous names: Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 72h - Algues [2]	19300 mg/l Test organisms (species): Skeletonema costatum
CE50 96h - Algues [1]	19000 mg/l (Species: Pseudokirchneriella subcapitata)
CE50 96h - Algues [2]	19100 mg/l Test organisms (species): Skeletonema costatum

D-glucopyranose oligomère, C10-16-alkyl glycosides (1643-20-5)	
CL50 - Poissons [1]	134 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Danio rerio [semi-static] Source: ECHA)

N,N-dimethyl-1-tetradecanamine, N-oxide (3332-27-2)	
CL50 - Poissons [1]	10,3 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Danio rerio [semi-static] Source: ECHA)

Acide citrique (77-92-9)	
CL50 - Poissons [1]	1516 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Lepomis macrochirus Source: OECD_SIDS)

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Propylene Glycol (57-55-6)	
Persistance et dégradabilité	Biodegradable in the soil. Readily biodegradable in water.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	0,96 – 1,08 g O <sub>2</sub> /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	1,63 g O <sub>2</sub> /g substance
DThO	1,69 g O <sub>2</sub> /g substance

# Drain Out Bathroom Drain Opener

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) & OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 (HazCom 2012)  
Date d'émission: 2024-08-30 Date de révision: 2024-08-30 Version: 04.0

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Hydrogen peroxide (7722-84-1)	
FBC - Poissons [1]	(no bioaccumulation)

Propylene Glycol (57-55-6)	
Potentiel de bioaccumulation	Not bioaccumulative.
FBC - Poissons [1]	(1 dimensionless)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-1,07 (at 20.5 °C (at pH >=6.2-<=6.4))

Acide citrique (77-92-9)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-1,72 (at 20 °C)

### 12.4. Mobilité dans le sol

Propylene Glycol (57-55-6)	
Tension de surface	71,6 mN/m (22 °C, 1.01 g/l, EU Method A.5: Surface tension)
Écologie - sol	Highly mobile in soil.
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	0,46 (log Koc, Calculated value)

### 12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

## SECTION 13: Données sur l'élimination

### 13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Éliminez les matières collectées conformément à la réglementation.  
Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.  
Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination, recyclage ou ramassage.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

TDG	DOT
<b>14.1. Numéro ONU</b>	
Non réglementé	Non réglementé
<b>14.2. Désignation officielle pour le transport</b>	
Non réglementé	Non réglementé
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	
Non réglementé	Non réglementé

# Drain Out Bathroom Drain Opener

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) & OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 (HazCom 2012)  
Date d'émission: 2024-08-30 Date de révision: 2024-08-30 Version: 04.0

TDG	DOT
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	
Non réglementé	Non réglementé
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	
Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles	

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### TDG

Non réglementé

#### DOT

Non réglementé

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations sur la réglementation

### 15.1. Directives nationales

Tous les composants de ce produit sont présents sur DSL, à l'exception de:

Tous les composants de ce produit sont enregistrés ou exempts d'enregistrement dans l'inventaire de la Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques par l'Agence de la Protection de l'Environnement des Etats-Unis (TSCA) sauf:

Modified polyethylene glycol - Aculyn 44	n° CAS Trade Secret	1 – 1,5%
FILLER - components unknown or result of calculations in the system.	n° CAS Mixture	0,1 – 1%
1119 Spearmint	n° CAS 8008-79-5	< 0,1%
D15045 Chromatint Blue 1418	n° CAS Proprietary	< 0,1%

Ce produit ou mélange n'est pas connu pour contenir de composant chimique toxique en excès de la limite de la concentration applicable comme spécifié dans 40 CFR §372.38(a) assujetti aux exigences de rapport de la section 313 du "Title III" du "Superfund Amendments and Reauthorization Act" de 1986 et 40 CFR Part 372.

California Proposition 65 - Ce produit ne contient aucune substance reconnue par l'Etat de Californie pour provoquer des cancers, des dommages au niveau du développement et/ou de la reproduction

## SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 08-30-2024

Date de révision : 08-30-2024

Autres informations : Pour obtenir une FS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

# Drain Out Bathroom Drain Opener

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) & OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 (HazCom 2012)

Date d'émission: 2024-08-30 Date de révision: 2024-08-30 Version: 04.0

---

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité ont été écrits par Dell Tech Laboratories Ltd. ([www.delltech.com](http://www.delltech.com)) selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.